L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres, No 73. — NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 JANVIER 1871. — 44me Année—Vol. XLIV.

DUFOUR & LIMET, PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE-ORLÉANS. JEUDI MATIN, 26 JANVIER.

VENTES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour les détails, voir aux annonces.

Par G. de Fériet—à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles—Trente-quatre magnifiques îlets de terre subdivisés en plus de 300 terrains, situés à Fribourg, Sixième District.—Aussi, cinq magnifiques terrains rue du Canal, touchant au cimetière St-Patrick, et vingt-quatre terrains dans le Troisième District.

Par P. J. Spean—à la Bourse d'Encan, ancienne banque de la Louisiane—Une propriété de valeur, rue d'Orléans, entre Bourbon et Dauphine.

Par E. Roger & Co., à leur salle d'encan, rue de la Levée—300 caisses et 150 malles de chaussures. Aussi, linge fait, chapeaux, chaussures et articles divers, fonds d'un magasin de campagne.

Par D. E. Morphy, No 47, rue des Magasins—Poterie, casseroles, chaudrons, fers à repasser.

Par Eng. Tourné, No 5, rue Clinton, entre Douane et Bienville—Chaudières françaises, poêles, etc.

Par O. Valeton, No 14 rue Natchez—Jambons, épaules porc, bœuf, etc.

Aussi, à l'entrepôt Wabash [illegible] Poterie.

Par Hoffman, Marks & Co., leur salle d'encan No 46 de la rue de Chartres—Habillements fins de saison, lingerie de messieurs, chapeaux fins.

Par Vincent & Co., à leurs salles d'encan, 62 et 64 de la rue de la Douane—Marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux et malles.

Par B. J. Montgomery, à sa salle d'encan, 57 rue du Camp—[illegible]

Immeubles à vendre à l'encan. — L'attention particulière des capitalistes et d'autres, qui veulent faire de bons marchés, est appelée spécialement sur la vente de propriétés de choix, qui se fait aujourd'hui, à midi, à la Bourse d'Encan de la rue St-Charles, par le ministère de M. G. de Fériet, encanteur.

Les propriétés consistent en trente-quatre magnifiques îlets de terre, divisés en plus de 300 lots, parfaitement élevés et desséchés, situés à Fribourg, qui fait maintenant partie du Sixième District de cette ville, contigus au parc de ville proposé dans le voisinage immédiat de la ville de Carrollton, faisant bordure au local qu'on a en vue pour la maison d'État et la résidence du gouverneur.

— AUSSI —

Cinq beaux lots de terre rue du Canal, joignant le cimetière de St-Patrick, et vingt-quatre lots de terre dans le Troisième District, bons pour les maraîchers.

Il y a des raisons supérieures pour décider les capitalistes, et la situation des îlets, leur élévation, leur proximité de la rue St-Charles et du chemin de fer de Jackson et le fait qu'ils seront traversés par l'Avenue Claiborne et que le canal nouvellement creusé passe dans le centre des lots. Ces avantages doivent certainement attirer l'attention du public.

ATTENTION!

Vente, à 10 1/2 heures, de chaudières, poêlons, etc., etc., par Eugène Tourné.

Casseroles, Théières, Poêles et Fers à repasser. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Verreries. — Voyez l'annonce d'encan de M. E. Morphy.

Épaves du steamer John Howard. — Voyez l'annonce d'encan de M. D. E. Morphy.

Par D. E. Morphy, 47 rue des Magasins—Un lot de grilles, baquets, colliers, peintures, vitres, drogues, médecines, des malles et leurs contenus, etc.

☞ Faites imprimer vos Factures, Cartes, etc., au "Pelican Printing Office", encoignure des rues Camp et Povdras.

☞ CANDIS PURS et sans MÉLANGE—Confiserie fine en tous genres chez J. VILLARRUBIA & Co. Successeur d'Ernest Turpin, 93 rue Vieille-Levée.

THEATRES.

AUJOURD'HUI, JEUDI.

OPÉRA—Le Barbier de Séville.

ACADÉMIE DE MUSIQUE—Oliver Twist.

ST-CHARLES—Little Detective.

MUSÉE CRESCENT CITY—Nos 40 et 42, rue St-Charles.

Les bills frappés de véto.

La chambre a renvoyé à samedi prochain, la prise en considération des bills passés à la dernière session, et que le gouverneur a frappés de son véto. Il y en a huit, et notre avis est que tous, sans exception, doivent être rejetés, les vetos du gouverneur étant fondés sur de bonnes raisons. Nous allons passer rapidement en revue ces divers bills.

Un bill qui autorise la ville à émettre, dans le but de payer la dette flottante, des millions d'obligations nouvelles, et établit une taxe spéciale pour le paiement de l'intérêt et du principal de ces obligations. La situation financière de la ville est différente de ce qu'elle était à l'époque du passage de ce bill, et il y a lieu d'adopter, pour tirer la ville de ses embarras pécuniaires, des mesures d'économie qui puissent éviter l'augmentation de la dette consolidée et l'accroissement des taxes.

Un bill pour l'augmentation des salaires de la police Métropolitaine, bill qui a plus de raison d'être si l'on adopte soit le bill de M. Pierce, dont nous avons parlé, soit le bill suggéré par nous pour abolir la police Métropolitaine et établir une police Urbaine sous le contrôle de l'administration municipale.

Un bill pour faire prêter par l'État de à la compagnie "Louisiana Petroleum and Coal Oil Co." Cette compagnie perdu définitivement la possession des terrains où elle voulait exploiter des produits minéralogiques, a cessé virtuellement d'exister, et n'a plus aucun titre à une aide quelconque.

Un bill pour incorporer une compagnie sous le nom de "Louisiana Land Company and Loan and Savings Bank." La grande objection contre ce bill est qu'il autorise la compagnie à émettre du papier-monnaie et des certificats de dépôt négociables. Le capital de la compagnie, fixé à $100,000 pour commencer, pourrait être porté à vingt millions de dollars, sans qu'aucune garantie fût exigée pour l'émission des billets. Ce bill pourrait ainsi servir de base à une gigantesque spéculation aux dépens du public.

Un bill qui accorde à une compagnie un million de bons de l'État, dont l'État paiera l'intérêt et le principal au moyen d'une taxe spéciale, sous le fallacieux prétexte de creuser le chenal à l'embouchure du Mississipi, et de le tenir en bon état, la compagnie ne fournissant qu'une caution de $100,000 pour l'accomplissement de ses obligations. Aucune source de revenu n'étant indiquée pour la compagnie, il est à craindre que les actionnaires ne se partagent, comme dividende, le million payé par l'État.

Un bill qui alloue $25,000 pour compléter soi-disant des travaux exécutés ou en vertu d'un bill dont l'objet était le drainage de marais entre les bayous la Tortue et Vermilion. Le gouverneur a eu, sans doute, des raisons de croire que cette somme serait employée à toute autre chose.

Un bill qui autorisait toute compagnie incorporée à acheter la charte et les privilèges de toute compagnie ayant un chemin de fer non achevé dans l'État. Ce bill avait probablement en vue quelque spéculation non avouée.

Un bill qui accorde à une compagnie un montant de $700,000 en Bons de l'État, et 5000 mille acres de terres arables, sous prétexte d'encourager l'émigration, et aidant la compagnie à établir des lignes de steamers. La compagnie donnerait, en échange, une caution de $100,000 seulement et s'engagerait à amener d'ici à cinq ans 100,000 émigrants d'Europe.

Il n'est pas besoin d'arguments pour établir que les vetos du gouverneur contre tous ces bills doivent être soutenus et les bills rejetés. Le seront-ils tous? C'est là ce qui est douteux après le vote de la Chambre qui a passé outre au veto sur le bill des levées. Il est vrai que le veto a été soutenu au Sénat, mais on nous assure que le bill n'a été écarté qu'afin de faire place à un autre un peu moins criant et plus constitutionnel.

Ce n'est une besogne ni facile ni agréable que de se tenir au courant de tous les tripotages législatifs qui se pratiquent au Mechanic's Institute ou dans les succursales clandestines de cet établissement.

Si les représentants démocrates tenaient à remplir consciencieusement leurs devoirs envers leurs constituants, ils devraient faire rédiger, chaque jour, par un comité ad hoc, un rapport qui dénoncerait tous les projets contraires à l'intérêt public qui sont en voie de préparation, projets dont la presse n'a souvent qu'une connaissance imparfaite par les comptes-rendus des séances.

Mais, nous sommes limités à pêcher dans le désert, et c'est bien rarement que nous avons reçu quelque information de ceux qui, ayant un mandat public pour la défense des intérêts généraux, devraient nous aider dans nos efforts pour tenir la population au courant de tout ce qui se trame dans le but de l'épuiser sous de nouveaux fardeaux.

Le Picayune.—Notre estimable confrère du *Picayune* annonce qu'il vient d'entrer dans la trente-cinquième année de son existence. Nous le prions, à cette occasion, de recevoir nos souhaits sincères pour la continuation de la prospérité qui a jusqu'ici récompensé ses efforts. Parmi les journaux publiés en anglais à la Nlle-Orléans, le *Picayune* est celui qui a toujours exprimé les sympathies les plus cordiales en faveur de la France, et, récemment encore, à propos du bombardement de Paris, il a soutenu, dans un langage plein de chaleur, la cause de l'humanité. Nous prenons plaisir à le constater, car cette communauté de pensée et de langage sur la guerre qui a si vivement impressionné la population d'origine française de la Louisiane, ne peut que resserrer les liens de bonne confraternité qui nous attachent à un journal qui est depuis trente-quatre ans identifié avec les sentiments et les intérêts de la Louisiane.

Un embranchement utile. — Nous apprenons qu'on se préoccupe vivement, dans les paroisses St-Jacques, Lafourche et Terrebonne, d'un projet de chemin de fer qui relierait Houma au fleuve en passant par Thibodeaux et [illegible] venant s'embrancher au chemin de fer de Chattanooga, à la station qui doit être établie sur l'habitation Cabanocey, appartenant à MM. Charles et Alfred Roman. Cet embranchement aurait 38 milles de long, et il mettrait en communication directe avec la Nouvelle-Orléans, la ville de Thibodeaux et une région assez étendue de la paroisse Terrebonne qui n'a que des voies de communication détournées pour envoyer ses produits sur notre marché. Notre confrère du *Louisianais* nous annonce que le projet rencontre des adhésions dans les paroisses St-Jacques, St-Jean-Baptiste, Lafourche et Terrebonne.

La multiplication des voies ferrées doit contribuer au développement rapide des ressources immenses que renferme la Basse Louisiane. Aussi, accueillons-nous avec plaisir une entreprise qui répond à des besoins réels et qui, avec l'appui des planteurs, ne saurait manquer de réussir.

Théâtre de l'Opéra. — L'affiche annonce pour aujourd'hui, jeudi, le *Barbier de Séville*. Il y aura foule à l'Opéra, car le public voudra profiter de la bonne fortune qui lui est offerte. Une représentation du *Barbier de Séville* avec Mme Naddi dans le rôle de Rosine, Dumestre dans celui de Figaro, en compagnie de MM. de Keghel, Périé et Dubosc, est en effet, une véritable bonne fortune pour les dilettante et tous ceux qui apprécient l'audition d'un chef-d'œuvre quand il est interprété par des artistes d'élite.

Samedi, en matinée, *Si j'étais Roi* et à la représentation ordinaire du soir, *Guillaume Tell*, avec M. Lefranc.

Pommes de terre. — M. A. Egan, au coin des rues Tchoupitoulas et Girod, a toujours en magasin de ces pommes de terre du Nord qui sont si précieuses pour les planteurs, et aussi un grand stock de groceries qu'il vend à aussi bon marché que toute autre maison de la ville. Voyez l'annonce.

☞ En achetant ses chapeaux au coin St-Louis et Royale on fait une notable économie.

— Une protestation faite dans le Tyrol autrichien contre l'invasion de Rome par les Italiens a réuni plus de 80,000 signatures.

— Au 31 décembre dernier, Pie IX a eu la plus longue période du pontificat, à l'exception de saint Pierre.

CHRONIQUE LOCALE.

Bruit d'une immense soustraction des fonds de l'État.—Le bruit court qu'un officier d'État, (un collecteur) a emporté un million des fonds de l'État. Le gouverneur Warmoth, il est vrai, a fait nier ce détournement dans les journaux du soir et la police n'a voulu ou n'a pu donner aucun renseignement à ce sujet.

Mais il est maintenant généralement connu que l'auteur de cette malversation est resté en ville jusqu'à mercredi matin. On se demande qui a partagé le butin?

Il y a dans ce bruit, à supposer qu'il ait quelque chose de vrai, une grande exagération. D'abord, on n'a pas encore commencé à collecter les taxes d'État; ensuite, un collecteur, même celui du premier district, ne peut jamais avoir dans les mains plus de $200,000 ou $300,000, et pour qu'il eût eu cela, il aurait fallu qu'il n'eût remis au trésorier de l'État aucune portion de la taxe perçue en 1870, ce qu'il est impossible de supposer.

Noyé.—Un matelot, nommé Pedro Martinez, servant à bord du steamer espagnol *Mary*, au wharf de Liverpool, est tombé hier soir du pont dans le fleuve et s'est noyé.

Un vagabond de plus ou un vagabond de moins.—John Jones, accusé par le chef de police Badger d'être un caractère dangereux et suspect, a été envoyé comme vagabond devant le Bureau de police. Suivant ce que décidera le bureau, il y aura un vagabond de plus ou un vagabond de moins.

Vol.— Une pendule a été volée, il y a quelques jours, dans la maison du capitaine Brown, rue Prytanée No 50. Le voleur est tout à fait inconnu.

Accident sur le fleuve. — On rapporte que les gardes du steamer *Ouachita Belle* ayant cédé sur un point, il est tombé dans l'eau une grande quantité de coton et de fret. Le steamer venait ici lorsque l'accident est arrivé. 1,500 balles de coton ont été ainsi perdues. Heureusement personne n'a péri.

Procès en dommage contre la police.—Il y a un an, qu'une somme de $2500 fut volée chez M. J. S. Clark, au coin des rues Broad et Canal. Quelque temps après, le chef de police Cain arrêta un nommé Couly comme un des voleurs. Couly fut subséquemment renvoyé et il attaqua la police et M. Clark pour faux emprisonnement. La Cinquième Cour de District a rendu hier un jugement qui acquitte les défendeurs.

Vol.—Mercredi dernier, vers 7 heures avant midi, pendant que la famille était à déjeuner, un individu inconnu entre chez le capitaine Meyers, rue Touti, No 314, et vole des ornements de salon et une tasse d'argent. Le voleur est entré par la porte de devant et s'en est allé par la même voie.

Législature.—*Sénat*.— Une résolution autorisant le comité à faire enquête dans toute élection contestée, est présentée. Cette résolution donne le pouvoir de sommer un ou deux témoins au plus, à la requête de l'une des parties, pour soutenir un point quelconque ou s'y opposer. Déposé sur la table par 22 contre 11.

M. Roy dit que la Chambre a refusé de concourir avec le Sénat pour l'adoption du bill de circonscription électorale, et il demande, en conséquence, qu'un comité de conférence soit nommé. Adopté.

Le bill pour créer la paroisse Warmoth avec des sections prises des paroisses de Soto, Bienville, Natchitoches et Caddo, a été remis à vendredi.

Le bill subdivisant les paroisses d'Est et Ouest Féliciana en trois paroisses a été appelé et amendé.

Sur la demande de M. Jenks, qui n'est pas prêt à discuter le bill, la discussion est remise à mardi prochain.

M. Pinchback et un autre sénateur demandent que le Sénat se retire en séance exécutive. Une grande discussion s'élève à ce sujet.

M. Ray dit que lorsque le règlement est muet c'est le Manuel de Jefferson qui doit guider, et que ce manuel dit que sur la motion d'un sénateur, secondée par un autre, le Sénat doit entrer en séance exécutive.

Le président dit que c'est l'usage.

M. Campbell, mécontent de la manière de décider du président, dit qu'il ne veut pas que le président décide si on a tort ou raison, mais si une question est bien ou mal posée.

Le président reconnaît les droits de M. Campbell, mais M. Campbell n'a pas le droit de lui attribuer des mots qu'il n'a pas dits.

La question est laissée au Sénat, qui décide finalement que deux sénateurs ont le droit de demander que le Sénat se retire en séance exécutive, ce qui a immédiatement lieu.

Chambre des Représentants. — 90 membres sont présents.

Un comité permanent sur la milice est annoncé. (On trouvera dans notre partie anglaise la liste nominale des membres qui le composent.)

MM. Power, Dewees et Bryan forment le comité spécial pour prendre en considération la portion du message du gouverneur relative aux assurances.

Une résolution autorisant la publication du journal de la Chambre dans le *Standard* et le *State Register*, a été rapportée favorablement par le comité des impressions qui a fait aussi un rapport favorable à la *Gazette Allemande*.

Un message informe la Chambre que le Sénat a donné son concours au bill qui change la juridiction dans l'affaire de Fischer et des deux Oliver.

Après la réception du message ci-dessus, la Chambre vote, par oui et par non sur le rapport du comité des impressions, lequel rapport est rejeté par 34 contre 41.

Sur motion de M. Dewees, le règlement est suspendu pour faire une troisième lecture du bill de circonscription électorale. Le bill passe, la Chambre refuse de passer [illegible] le bill par 51 contre 41.

Sur motion de Jackson, avant le vote, ayant demandé s'il y avait pas une chance pour combattre le bill, l'orateur a répondu qu'il n'en voyait aucune.

La Chambre s'ajourne.

☞ A l'enseigne de Rob. E. Lee, au coin St-Louis et Royale, chapeaux pour hommes et enfants à TRÈS BON MARCHÉ.

Réunion des Membres du Barreau de la Nouvelle-Orléans pour venir au secours des Filles de Feu le Premier-Juge Taney.—Voici le compte-rendu officiel de cette réunion qui a eu lieu hier :

Cour de Circuit des États-Unis. Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1871.

Conformément à une convocation, une réunion des membres du barreau de la Nouvelle-Orléans a eu lieu dans la salle d'audience de la Cour des États-Unis aujourd'hui. Le juge Durell a exposé brièvement qu'il avait été prié de convoquer le meeting, dont l'objet était de prendre l'initiative d'une souscription au profit des filles du feu Premier-Juge Taney.

M. Christian Roselius a été nommé président et M. M. Cohen secrétaire de la réunion.

Sur motion de M. W. H. Hunt, secondée par le juge Durell, il a été résolu qu'un comité serait nommé, dont le président de la réunion serait le président, pour préparer une adresse au barreau de la Louisiane et à ceux des États-Unis en vue de l'accomplissement de l'objet de la réunion.

Le Président a nommé membres de ce comité MM. : Juge Durell, John A. Campbell, Logan, Hunton, E. C. Billings, Randall Hunt, et W. H. Hunt.

Sur motion du juge Durell la réunion s'est ajournée à samedi prochain, à une heure, dans la salle d'audience de la Cour de Circuit des États-Unis.

C. R. Roselius, Président.

M. M. Cohen, Secrétaire.

TÉMOIGNAGE IMPORTANT SUR PARIS.

On verra par la dépêche suivante qu'un personnage très digne de foi a assuré que Paris pouvait tenir jusqu'à la fin de février :

Intérieur à sous-préfet du Havre :

"Bordeaux, 31 décembre, 3 h. soir.

"Un officier adresse à la guerre le télégramme suivant :

"J'ai voyagé hier avec Ducoux, préfet de police, ancien représentant du peuple, sorti de Paris hier en ballon.

"Les attaques des Prussiens d'Avron ont été glorieusement repoussées; carnage des Prussiens; 7 à 8,000 tués.

"Le même soir, les mobiles donnaient un concert au profit des pauvres.

"Paris est énergique, régénéré, antique! Si quelqu'un osait y parler de capitulation, il serait fusillé sur place.

"Paris peut tenir largement jusqu'à la fin de février.

☞ Voulez-vous de beaux et bons chapeaux à prix réduits? Adressez-vous au coin St-Louis et Royale.

Un ayen de Bismarck.

(Extrait du *Messager franco-américain*.)

Nous avons publié, il y a quelque temps, une circulaire diplomatique de M. de Chaudordy, délégué du ministre des affaires étrangères de France à Tours, puis à Bordeaux. Dans cette lettre, l'homme d'État français appelait l'attention des puissances neutres sur la manière extraordinaire et barbare dont les Prussiens faisaient la guerre en France, sur les rapines affreuses et sur les excès de tout genre qu'ils commettaient, au mépris de toutes les lois internationales. M. de Bismark a répondu à la note de M. de Chandordy par une note également circulaire, dont une dépêche d'Europe nous transmet une longue analyse, que nous reproduisons plus loin.

Dans sa circulaire, M. de Bismark joue à merveille l'étonnement et l'indignation. Il fait semblant de croire que la pièce à laquelle il répond ne peut émaner d'une source officielle et qu'elle pourrait bien être l'œuvre d'un faussaire. Cependant, il se met en frais de réfutation. Rien de plus facile à cet homme que de payer d'audace. La terrible réquisitoire lancé par M. de Chaudordy, il répond par un autre réquisitoire, dans lequel il accuse les Français de violer toutes les lois du code international, et c'est sur le Gouvernement de la défense qu'il fait peser la responsabilité de tant de crimes.

D'après lui, ce gouvernement excite les plus viles passions du peuple; il étouffe la liberté de la presse pour tromper la nation et se maintenir au pouvoir. N'est-il pas touchant de voir M. de Bismark prendre la défense de la liberté de la presse, après avoir fait emprisonner MM. Jacoby, Bebel et Liebknecht pour le crime d'avoir exprimé leur pensée sur la question franco-prussienne! Le chancelier prussien conclut de toutes ses accusations que le gouvernement du roi Guillaume a dû faire la guerre à la France avec une sévérité qui n'est pas dans le caractère du peuple allemand, et qui s'écarte des usages suivis dans les guerres précédentes.

Enfin *habemus confitentem reum*. Le plus machiavélique ministre de l'Europe se condamne et condamne son gouvernement par sa propre bouche. Il avoue que les Prussiens font en ce moment la guerre avec une sévérité inaccoutumée et s'écartent des usages suivis dans les guerres précédentes. Nous nous plaisons à croire que les horreurs de cette lutte ne plairont ni au brigandage répugnent au caractère allemand, comme le dit M. de Bismark; mais ces bons Allemands s'y habituèrent bien vite avec des maîtres comme Guillaume, Moltke et Bismark lui même. On leur fait faire une guerre qui "s'écarte des usages" consacrés par la civilisation de notre siècle; ils murmureront peut être un peu in petto mais enfin ils obéissent; ils massacrent, ils pillent, ils dévastent; ils s'acquittent à merveille du métier de bandits disciplinés, auquel les presse le nouvel empereur d'Allemagne, et bientôt, si l'on n'y met bon ordre, ils seront la terreur de l'Europe entière.

On comprend que la circulaire de M. de Bismark avait pour objet de justifier les excès commis depuis le commencement et surtout de préparer les puissances aux horreurs du bombardement de Paris. On doit se tenir pour dit maintenant dans tout le monde civilisé que tout ce qui arrive n'est qu'un juste châtiment des crimes commis par les Français, et que le pieux roi Guillaume a droit de vie et de mort sur tout homme, toute femme et tout enfant, droit de destruction sur toute propriété, droit d'abrogation sur toute loi divine et humaine. La circulaire se termine par un trait d'effronterie dont nous n'aurions pas cru le chancelier prussien lui-même capable. Elle dit que la responsabilité de la guerre retombe sur le peuple français, qui a continué une guerre napoléonienne sans aucun droit ni aucune raison. Attribuer la continuation de la guerre aux Français quand on s'appelle Guillaume ou Bismark, et quand on a marché tout droit de Sedan à Paris pour assiéger, bombarder et prendre cette ville, c'est tellement outrepasser toutes les limites de l'impudence que nous renonçons à en parler.

Il y a des circonstances où nous croyons qu'il vaut mieux représenter les opinions et les sentiments exprimés par les étrangers, par les neutres, sur la situation de la France, que de trop insister sur notre propre manière de voir et de sentir. C'est au moins le meilleur moyen d'arriver à un jugement impartial sur des événements qui égalent en importance tout ce que l'histoire nous raconte de plus terrible et de plus dramatique. Le *Times*, dans un article intitulé : *La Cité de la mort*, fait le tableau des ravages que le bombardement a déjà accomplis dans Paris et ajoute :

"Cependant il n'y a pas apparence de découragement. Paris voit ses plus beaux monuments historiques couchés dans la poussière, les œuvres de quelques-uns de ses plus grands peintres modernes anéanties par les bombes; il entend les cris de mort des innocents et des êtres sans défense, les gémissements des mères pleurant sur leurs enfants pour qui elles auraient voulu mourir; et cependant avec une résolution qui a quelque chose de grand même dans son aveugle témérité, il refuse d'accepter la défaite et semble prêt à s'ensevelir dans ses propres cendres.

"La France adresse un appel au monde civilisé, qui regarde stupéfait et peut à peine se rendre compte de toute l'horreur de cette monstrueuse tragédie. Elle proteste contre le traitement auquel on soumet sa capitale. Dans cette lutte à mort, toutes les règles de la guerre civilisée ont été fréquemment violées par les deux peuples, et les Allemands sont sans doute disposés à faire peser la responsabilité de toute la dévastation produite par le bombardement sur l'obstination des assiégés plutôt que sur l'opiniâtreté des assiégeants. Paris a déjà fait ce dont personne ne le croyait capable. Il a montré un véritable héroïsme dans l'abstinence et les privations; il n'a pas permis à la discorde de l'envahir et a promptement réprimé l'émeute au moment du danger suprême. Tout ce que la bravoure et la persévérance pouvaient faire, il l'a accompli, et la mémoire de sa défense sera dans les annales de l'histoire une des plus glorieuses épisodes de l'histoire, digne d'inspirer une nouvelle ère de patriotisme à la nation. Les plus fervents admirateurs de la Prusse ne peuvent s'empêcher d'éprouver de la sympathie pour un tel peuple. [illegible]

"Si un conseil donné avec toute la sincérité du respect pouvait être écouté, nous dirions au peuple de Paris : [illegible] il n'y a pas de honte pour une ville à ployer devant la fortune [illegible] tout ce qu'il doit faire pour résister à l'ennemi qui vient l'accabler.

Le *World* consacre à la situation de la France les lignes suivantes :

"La défaite de l'armée commandée par Chanzy jette un sombre nuage sur l'avenir de la brave nation qui lutte depuis trois ou quatre mois contre les armées envahissantes avec une énergie presque sans égale. Il était bien rare que le cœur ait battu dans l'une plus vive sympathie pour la France [illegible] et l'indomptable énergie des Français dans la défense de leur sol natal. [illegible] les assiégés et de l'intérieur [illegible] tandis que la France devait succomber [illegible]

☞ Chapeaux pour hommes et enfants à bon marché, au coin de St-Louis et Royale.

— M. Anatole Duruy, fils de l'ancien ministre de l'Instruction publique, a été grièvement blessé dans le combat de Buzenval. [illegible] M. Albert Duruy [illegible] et prisonnier en Allemagne.

Souscription Française.

LISTE No. 20.

Pont Breaux, Lo.

F. Gueydon [illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

[Liste de noms illisible]

Brownsville, Texas.

[illegible]

Nouvelle-Ibérie.

Reçu de J. J. Mistrot, net produit de Réunion [illegible]

Napoléonville.

Reçu de F. Gaudin pour recouvrements par lui faits de divers [illegible] 177 00

Bâton-Rouge.

Reçu de Mme A. Bary, produit d'une loterie [illegible]

Total	$ 1,379 70
Listes précédentes	$18,700 45
Total général	$20,080 15

MORT DU GÉNÉRAL BLAISE.

La Villa-Evrard, enlevée avec tant d'entrain par la division de Malroy et la brigade de Blaise, a été le théâtre d'un drame aussi terrible que douloureux.

L'action était entièrement terminée; nos troupes préparaient leurs campements, et établissaient leur bivouac sur les positions conquises; le plus grand calme régnait dans la plaine; il pouvait être minuit.

Le général Blaise, entouré de ses officiers, se réchauffait à un grand feu allumé à quelques pas de la villa; on devisait, dit la *Liberté*, sur les événements du jour et les probabilités du lendemain.

Tout à coup le son perçant d'une corne prussienne met en émoi la petite troupe du général. Vite on court aux armes, quand une décharge dirigée par des mains invisibles vint jeter la mort dans nos rangs. Les officiers tombent, et parmi eux le général d'artillerie Blaise, tué sur le coup et presque à bout portant.

C'était un petit détachement de Saxons qui, enfermés dans les caves de la villa pendant les combats de la journée, avait attendu le silence et l'obscurité de la nuit pour tirer par les soupiraux.

En moins de temps qu'il n'en faut pour le dire, les caves furent cernées. Ce fut alors un carnage épouvantable. Les Saxons furent littéralement broyés par nos soldats, ivres de fureur et de vengeance. Quelques-uns se jetèrent à genoux, implorant leur grâce.

Ajoutons que, plus humains, les nôtres se contentèrent de les faire prisonniers, honorant encore les lugubres et justes représailles de la vieille générosité française.

Le corps du général Blaise, apporté hier soir au Grand Hôtel, a été déposé par les soins de l'aumônier dans la chapelle de l'ambulance, où un prêtre l'a veillé toute la nuit.

La figure pâlie du général avait conservé dans la mort cette expression de douce et ferme énergie qui le caractérisait de son vivant. Sa main crispée étreignait encore, sa vaillante lame, inutile, hélas! désormais pour la défense nationale. Il avait été bien visé, d'ailleurs : la balle avait glissé sous le troisième bouton de la tunique et traversé la poitrine; un millimètre plus haut, elle se fût aplatie sur sa croix de commandeur.

Le brave général Blanchard est venu le soir même jeter l'eau sainte sur les restes de son compagnon d'armes. Il avait les larmes dans les yeux. "Pauvre ami, dit-il à l'aumônier qui l'accompagnait, c'était un si bon père de famille!"

Puis, après quelques instants de muette prière, il reprit, en tordant sa grosse moustache grise : "Voilà le second que ne tuent ces misérables!"

Le général faisait allusion au très regretté général Guilhem qui commandait sous ses ordres à Chevilly, et qui, lui, aussi, par une étrange coïncidence fut amené mort à l'ambulance de la Société internationale.

Une réponse parisienne.—Dans un article du journal la *Vérité*, M. Édouard Portalis demandait ouvertement qu'on cessât de faire tirer inutilement tant de monde et qu'on traitât, tandis qu'on était encore en état d'en imposer à l'ennemi. M. Francisque Sarcey lui a fait une très patriotique réponse dans laquelle on lit : "Nous devons aller jusqu'au bout.... Ce n'est pas stupidité, quoi qu'en dise M. de Portalis. Ce n'est pas non plus que nous soyons si faciles aux illusions qu'il le prétend. *Des illusions nous n'en avons plus guère! Nous voyons parfaitement l'abîme*..." Mais il ne s'agit pas ici d'intérêt; il s'agit de devoir et de devoir étroit. Nous n'avons pas le droit, nous Paris, de nous rendre avant le terme fatal marqué par la nécessité des choses. Nous devons à la province de l'attendre; tant pis pour elle, si elle ne vient pas."

Mouvements de troupes.— Nous lisons dans un journal de Bordeaux du 30 décembre :

Il arrive à chaque instant ici des troupes venant des dépôts du Midi et des départements voisins, Dordogne, Charente, Charente-Inférieure, etc.

1,800 hommes d'infanterie, venant de la Charente-Inférieure, sont arrivés avant-hier; hier il est arrivé à Toulon des soldats du 28e de ligne, et c'est ainsi tous les jours.

Ce mouvement considérable a lieu non-seulement à Bordeaux, mais par toute la France, et plus particulièrement à La Rochelle, Cherbourg, Nantes et Toulouse.

Cette nuit, dit le *Journal de la Vienne*, sont arrivés en gare de Poitiers 900 volontaires de Cathelineau et un bataillon des mobiles de la Dordogne, fort de 1,300 hommes.

L'hiver en France.—Nous lisons dans un journal de Bordeaux :

Tous les journaux que nous recevons signalent les rigueurs excessives de l'hiver de cette année. Voici, par exemple, ce que dit de Périgueux l'*Écho de la Dordogne* :

"Depuis quelques jours, le froid sévit avec une intensité croissante et peu commune à Périgueux. Un thermomètre centigrade, placé en plein champ, indiquait hier matin, à sept heures, 15 degrés au-dessous de zéro, et ce matin, à la même heure, le froid était de vingt-un degrés, soit trois de plus qu'à Paris, pendant le grand hiver de 1830.

"Sans la neige qui protège les végétaux et particulièrement le blé, nous aurions à déplorer de grands désastres.

Vu l'état de l'atmosphère, il est à craindre que le froid ne devienne encore plus vif. Avis aux horticulteurs!

Pour Bordeaux, nos lecteurs savent déjà que l'hiver actuel sera un des plus rigoureux qu'il y ait jamais eu.

Echos de France.

— On a rapporté du champ de bataille de Villiers des balles d'une forme singulière. Ces balles coniques ont une tige en acier longue de trois centimètres et se terminant par une hélice qui imprime à la balle un mouvement de rotation, même dans un fusil non rayé.

On comprend quels ravages peuvent faire de pareilles balles dans le corps humain, à cause de leur appendice et de la présence des deux métaux. C'est un signe à ajouter à tant d'autres, de ce mélange de science et de barbarie qui donnera à la suite de cette guerre à l'armée prussienne un sinistre renom.

— Un journal racontait l'autre jour qu'un espion avait été arrêté sous le costume d'officier de la garde nationale. Mais voici un fait plus curieux rapporté par le *Français*. La semaine dernière, un banquier important de Paris reçoit la visite d'un agent de la police secrète : "Monsieur, lui demande celui-ci, reconnaissez-vous cette photographie? — Oui, c'est le portrait d'un brave homme qui a été employé dans ma maison et qui est parti pour le temps après l'investissement. — Eh bien! monsieur, c'est un colonel de l'armée prussienne, et nous savons qu'il vient de passer au moins trois jours à Paris. Veuillez donner l'éveil à tous les employés de votre maison, et qu'ils m'avertissent du moindre signe de son retour ou de ses agissements.... "

— Un correspondant du *Times* raconte l'anecdote suivante, qui est des plus édifiantes. Un correspondant se trouvait à Étampes dans une auberge, lorsqu'il vit arriver deux Prussiens qui se mirent à table pour déjeuner. Nos deux héros, à peine installés, mirent dans leur poche les fourchettes et les cuillers, après quoi ils se retirèrent. Mais qui fut volé, ce fut le voleur, car ces couverts étaient en maillechort. Cette anecdote, qu'on pourrait ajouter à beaucoup d'autres, prouve que, parmi tous les talents d'agrément que possèdent les Prussiens, figure l'art si lucratif de voleur l'argenterie.

— Le *Bulletin officiel* a publié plusieurs circulaires du ministre de la guerre relatives : la première [illegible] par les troupes [illegible] les fusils [illegible] pour les soldats [illegible] des armes et munitions qui peuvent s'y trouver.

— C'est par erreur qu'il a été inséré au *Moniteur*, en date du dimanche 25 décembre 1870, une note relative à une commission d'enquête sur la capitulation de Metz. Cette note est nulle et non avenue.

— Le général des Pallières, fils d'un chef d'escadron, a eu cinq frères sous les drapeaux. L'aîné est mort d'une blessure reçue à l'Alma; un second a été tué à Solferino; un troisième a été décoré pour avoir, le premier, planté le drapeau français à Canton. Le général Martin des Pallières compte vingt campagnes, au Maroc, en Algérie, en Crimée, en Cochinchine.

☞ Achetez vos chapeaux au coin des rues St-Louis et Royale.

PAR LE TELEGRAPHE.

(Dépêches transmises à l'Abeille.)

Courage héroïque des Français à Dijon.

Un régiment prussien anéanti.

L'armée prussienne est en pleine retraite.

Les Allemands paraissent aussi évacuer l'Ouest.

Tristes détails sur la bataille du 19 devant Paris.

Beaucoup de sang perdu dans un mouvement mal calculé.

Réponse du Pape à une députation belge.

Ses rapports avec le gouvernement italien.

Le Pape veut la restitution du domaine de l'Eglise.

Nouvelles européennes.

Bordeaux, 24 janvier—Après la bataille qui a eu lieu à Dijon, les Prussiens ont retraité vers Messigny, Norges et Savigny. Dans l'Ouest, les Prussiens paraissent aussi se replier. Alençon a été évacué. L'ennemi a coupé le chemin de fer entre Lyon et Besançon.

Londres, 24, 7 p. m.—Il y avait une grande conflagration hier à Longwy. On a vu les flammes toute la nuit et aujourd'hui l'incendie dure encore, ce qui n'empêche pas un bombardement d'aller son train.

Dijon, 23.—La défaite des Prussiens dimanche a été complète. Les troupes sous Ricciotti Garibaldi ont détruit le 61e régiment prussien. Les Français se sont battus héroïquement.

Rome, 24 janv.—Le prince et la princesse de Piémont ont quitté Florence hier, ont pris des rafraîchissements à Terni et sont arrivés à Rome à 4 heures de l'après-midi. Il y avait une immense foule à la station et au palais Quirinal. Le temps était horrible. Les troupes de la garnison et quatre légions de la garde nationale ont paradé. Le prince et la princesse avec le général de la Marmora et le prince Dorce sont arrivés au palais en voiture découverte et ont été reçus avec des démonstrations enthousiastes. Tous deux ont été appelés et ont paru sur le balcon avec des applaudissements frénétiques. La princesse Marguerite portait un manteau de velours et une écharpe de satin blanc brodée avec les couleurs de la maison de Savoie. L'ordre était parfait et les illuminations générales.

Les ambassadeurs d'Autriche et de l'Allemagne du Nord, conformément aux instructions de leurs divers gouvernements, ont demandé au cardinal Antonelli quelles garanties le Pape regarderait comme suffisantes de la part du gouvernement italien pour établir que les autorités et rites religieuses. Antonelli a répondu, par l'ordre du Pape, qu'il avait fait savoir à la Cour de Rome que Sa Sainteté ne désirait pas de garanties, mais qu'elle demandait la simple et entière restitution des territoires de l'Église et la frontière de l'Italie. Le Pape n'accepterait aucun arrangement qui ne serait pas fondé sur ces conditions.

La santé du Pape est bonne. Il passe son temps à recevoir des visiteurs. Une délégation belge lui a présenté une offrande des catholiques de la Belgique. Le Pape a répondu à leur adresse : "Je vous remercie d'être venus à mon secours dans ces pénibles circonstances. Sans aucun doute, Dieu, notre soutien principal, vous a envoyés, mais il est naturel que l'affection des enfants soutienne le courage du père. Ne vous laissez pas abattre. Ce qui arrive aujourd'hui n'est qu'une épreuve de l'Église.

"L'Église est née au milieu des orages, elle a vécu toujours dans les épreuves et terminera sa carrière sur terre dans les épreuves." Le Pape a terminé par ces mots : "Notre devoir est de rester ferme en présence du danger. Le proverbe italien dit : "Parler de la mort est une chose; mourir en est une autre." On parle légèrement des persécutions, mais il est souvent difficile de les supporter.

"Le monde aujourd'hui offre un spectacle pénible, particulièrement à Rome où nous voyons des choses que nos yeux n'ont pas l'habitude de voir. Prions tous ensemble. Dieu délivrera bientôt l'Église et rétablira l'ordre public qui a été si profondément troublé. Vos efforts, vos prières, vos religions et vos pèlerinages tendent à cette fin. Sur quoi nous bénissons de tout notre cœur vous, votre pays, vos familles, vos pensées et vos entreprises."

D'autres députations sont attendues d'Angleterre et de Hollande.

New-York, 25 janv — Dépêche au *Herald* :

Paris, 21 janv.— Dans le grand combat du 19 devant Buzenval, le général Bellemare jeta une force considérable dans le bois de Buzenval. On fait donner de la garde nationale, qui arriva à moins de 200 pas du mur crénelé quand du sommet de ce mur on versa l'infanterie prussienne vomit un feu terrible, qui, avec une rapidité incroyable, couvrit le terrain de morts et de blessés.

Il est impossible de savoir exactement la perte des Français. On admet que ce jour a été le plus sanglant depuis le commencement du siège. On voyait souvent des sacs de corps à la file sur la terrasse de Buzenval. Quand les mobiles et les troupes de ligne faisaient tête leurs efforts devant Buzenval, le général Vinoy massait des gardes nationaux pour opérer comme réserve et pour appuyer les forces d'attaque.

On a lancé des obus seulement au commencement de la journée, ce dernier, en tombant dans les rangs de la garde nationale les hommes vacillaient avant d'entrer en action. La garnison ayant entièrement perdu confiance dans les généraux et les colonels a couru où elle voulait plutôt que de combattre.

Nouvelles de la Havane.

Havane, 25 janvier—Les négociants de cette ville se plaignent des retards qu'éprouvent les malles des villes du Sud des États-Unis depuis qu'on les envoie par la route de Cedar Keys. Les lettres de Charleston mettent par cette voie de 14 à 20 jours pour arriver à la Havane tandis qu'elles ne mettaient que de 5 à 10 jours par la voie de New-York ou de la Nouvelle-Orléans.

Havane, 25 janv—Tous les flibustiers qui ont débarqué à Vuelta Abajo ont péri, excepté trois.

Kingston, Jamaïque, 25 déc., par la Havane, 25 janv—Le gouverneur a reçu somptueusement l'amiral américain et d'autres américains. La perspective d'une communication directe avec New York met le peuple dans l'enthousiasme. On parcourt l'intérieur pour y ramasser des fruits et les embarquer pour New York.

Des fruits qui auparavant étaient sans valeur et pourrissaient sur les arbres commandent maintenant de hauts prix partout. On fait de grands préparatifs pour l'arrivée du Chaussey.

Nouvelles de Washington.

Washington, 25.—Rudolph Eveillhaide a été reconnu comme vice-consul de Norvège et de Suède à Wilmington, Caroline du Nord.

Le Brocke de Bower, membre du Congrès pour la Caroline du Sud, pour bigamie, sera jugé en février.

Le commissaire Pleasonton recommande un changement de système d'entrée, qui égalisera l'intérêt de [illegible] tout le pays.

Il sera objecté à l'admission du gouverneur Clayton comme sénateur de l'Arkansas par la raison que la Législature qui l'a élu était illégale.

Le comité judiciaire fera un rapport contre le rappel de la loi qui convoque le prochain Congrès pour le 4 mars.

Le procès de Bowick, A. Butler, représentant du Tennessee au Congrès, pour corruption, commence demain.

Le commissaire Boutwell paraît aujourd'hui devant le comité des voies et moyens contre le rappel de la taxe du Revenu.

Chambre.—Le bill déterminant le sens de la 26e section de l'acte pour réduire la taxe a passé et va au Président. Entre autres choses, il impose des droits différentiels sur les denrées [illegible]

Un bill est présenté qui accorde un chemin de fer de Pensacola et de Barrancas un droit de passage à travers la réserve militaire de Pensacola.

Wilson, Butler, [illegible] dit qu'il ne votait point sur aucune loi que les nouvelles de la Convention ne se convient [illegible] le nouveau Congrès ne se réunit le 4 mars, et il pense que la session se prolongera jusqu'en mai.

Sénat.—M. Blair est admis. Il est nommé membre des comités des territoires, du Pacifique, des [illegible]

Le bill pour le rappel de la taxe de revenu est discuté. Le reste de la journée a été pris par MM. Fenton et Conkling à propos de la douane de New York.

Washington, 25 janv.—La contestation pour la représentation du 4ème District de Géorgie a appelé fortement l'attention. Le général Young soutenait Corker, démocrate, et le général Butler appuyait le radical Sir Stockey Beard.

Le résultat a été 140 voix pour Corker contre 41, ce qui montre qu'une majorité d'un candidat du Sud ayant à peu près chance d'être admis, pourvu qu'il ne puisse prêter le serment. Le général Young a été fort applaudi pour la manière habile avec laquelle il a mené cette affaire.

Washington, 25.—Le représentant Cox de New York fête la démocratie et Thomas, M. Hendricks qui est ici, et le sénateur Blair sera reçu demain soir à Arlington House. Les gouverneurs Seymour et Hoffman de New York, et Bigler de la Pensylvanie y seront.

Nouvelles diverses.

New York, 25 janvier—Arrivés, steamers Huntsville et Mary Sanford.

Jackson, 25 janv—L'affaire Yerger excite encore beaucoup d'intérêt. Le Grand-jury a ignoré l'accusation de meurtre, ce qui est regardé par les journaux comme l'équivalent d'un acquittement.

Le *Pilot*, radical, admet que Yerger ne peut pas être convaincu, et ce journal engage un autre procès comme un moyen final. Yerger jouit de sa liberté depuis mai dernier.

Marchés Européens.

Londres, 24 janv., soir—Consolidés 92 1/2. Bonds 90 3/8.

Liverpool, 24 janv., soir—Coton calme : Orleans 8 1/2 à 8 1/4. Ventes 12,000 balles.

Marchés Américains.

New York, 25 janvier—Argent abondant à 4 à 6. Sterling calme à 9 1/4 à 9 3/8. L'or n'a pas varié dans toute la journée, ce qui est assez précédent. Les fonds publics ont fermés : 5-20 de '62, à 109 1/2.

Coton calme; ventes 2,000 balles. Uplands 15 1/2. Farine du Sud plus ferme.

New York, 25 janv.—La spéculation sur l'or est morte. 10-40 108 3/8.

Mobile, 25 janvier—Coton calme et demandé, 14 1/2 à 14 3/4. Stock 67,384 balles.

Charleston, 25 janv—Coton ferme, middling 14 3/4. Stock 38,000 balles.

Galveston, 25 janv—Coton actif et en bonne demande. Bon ordinaire 13 1/4. Stock 56,186 balles.

Savannah, 25 janv—Coton très ferme et en hausse, middling 14 7/8. Stock 85,801 balles.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 25 janv., 6 P.M.—Arrivés, le navire Assam Valley, en 36 jours de Liverpool avec du sel; la barque Anna Walsh, en 45 jours de Marseille avec du vin; le brick Lilly, en 20 jours de Rockland, Maine, avec du granite.

Dépêches d'hier soir.

New York, 25 janvier.—Voici le sommaire des nouvelles étrangères.

La garnison de Longwy a fait une sortie heureuse. Trois batteries prussiennes ont été réduites au silence.

On annonce que Favre, dans une dépêche à Odo Russell, refuse de quitter Paris.

Le correspondant spécial du "Herald" à Paris rapporte qu'un appel a été fait à l'émeute mais que 500 individus seulement ont répondu. Plus tard néanmoins la force pour la protection de l'Hôtel-de-Ville a été renforcée.

Un nouveau comité pour la guerre est sur le point de s'organiser, et on dit que Trochu s'est mis à la disposition du gouvernement provisoire, disant avec des larmes dans les yeux : "Faites de moi ce que vous voudrez."

En même temps le bruit court que Trochu a donné sa démission et que Jules Favre a ouvert des négociations avec Bismarck pour la capitulation de Paris.

Cette même dépêche spéciale donne un compte-rendu terrible du massacre le 19. Les Prussiens ont laissé approcher les Français jusqu'à bonne portée et ont ouvert un feu terrible sur eux qui, en peu de temps, a couvert le terrain de morts et de blessés français.

Cette journée a été la plus sanglante depuis le commencement du siège.

La guerre est imminente entre le Salvador et le Honduras.

New York, 25 janv—Une dépêche du Havre dit que la cavalerie prussienne a avancé à Bahngen, Favbell et Neerbe. (Impossible de deviner quels sont les noms ainsi défigurés.)

Washington, 25.—Le quartier-général du département du Sud a été transféré d'Atlanta, Ga., à Louisville, Ky.

Le contre-amiral Lee a écrit une lettre favorable à l'annexion de la Dominique.

Washington, 25. — M. McDonald a présenté au Sénat un bill pour le paiement des réclamations du Sud.

Pittsburg, 24 janvier, au soir—Ciel nuageux. Quatre pieds d'eau dans le chenal du Monongahela. L'Alleghany a, dit-on, 26 pouces à Oil City, et il y flotte beaucoup de glaçons. Il en passe en face de Pittsburg. Pas d'arrivages.

Louisville, 24 janv—au soir—La rivière a baissé de 6 pouces; il reste 5 pieds 6 pouces d'eau à la chute et 8 pieds 6 pouces dans le canal. Le temps est frais et le ciel nuageux. Il y a de légers indices de neige. Arrivés, le Nick Longworth et le H. C. Yerger, de la Nlle-Orléans; l'Antelope et barges, de Memphis.

Partis, le J. J. Neal (cargaison de sel) pour Caire et St-Louis; le Jno. A. Wood (remorquant treize bateaux et barges chargés de charbon) pour Memphis et la Nlle-Orléans.

Londres, 24 janv., au soir—Consolidés 92 1/2; bonds 5-20, de 1862, 90 3/8.

Liverpool, 24 janv., au soir—Le coton était plus ferme à la clôture. Uplands 7 7/8 à 8d.; Orléans, 8 1/8 à 8 1/4d.; vendu 15,000 balles, dont 3,000 pour l'exportation et la spéculation. Middling Mobile, en voie de chargement à Mobile, 8d.

New York, 25 janvier, midi.—Coton calme mais ferme. Middling Uplands, 15 1/8; Orléans 16. Ventes 3000 balles.

New York, 25 janv., midi.—Or coté 10 5/8 à 10 3/4. Sterling 9 1/4 et 10 1/4.

Cincinnati, 24 janv., au soir—La rivière a 29 pieds d'eau dans le chenal. Arrivé, le steamer Belle Vernon, pour la Nlle-Orléans. Parti, le steamer Groesbeck pour le même port. Thermomètre 30.

St-Louis, 24 janv. au soir—Temps chargé et froid. Mercure au point de glace toute la journée.

Les dépêches.—Nous devons observer, à propos des dépêches que nous publions dans cette édition, que le *Herald* n'a pas et ne peut avoir de correspondant à Paris. La dépêche qui fait pleurer Trochu vient de Versailles et non de Paris, et est probablement inspirée par Bismarck pour tromper la France et la conférence de Londres sur la situation.

Exploits de Uhlans.

Il y a un an à peu près, une troupe de bandits s'est emparée d'une caravane d'étrangers sortis d'Athènes en partie de campagne, et les a emmenés dans des repaires en demandant une somme considérable pour leur rançon.

Ces jours derniers, dit une dépêche du câble, une troupe de Uhlans a enlevé le maire et plusieurs notables de Bolbec, et les a emmenés en exigeant une somme de 100,000 francs pour leur rançon.

Quelle différence y a-t-il entre les bandits grecs et les bandits prussiens?

On a beau dire, ce n'est pas la faire la guerre, c'est exercer un métier infâme, au métier de routiers, de boucaniers, de détrousseurs, de coupe-jarrets.

Qu'on regarde les conséquences. A-t-on le droit, en guerre, de molester les non-combattants, les civils, les gens qui ne prennent pas une part active aux hostilités?.... Et ceux-ci ont le droit, par réciprocité, de repousser l'ennemi, et, s'ils sont pris, d'être traités comme prisonniers de guerre. De deux choses l'une. Ou les civils sont neutres et inviolables; ou, s'ils ne le sont pas, ils sont belligérants. Pourquoi donc, si on ne les épargne pas quand ils sont inoffensifs, les fusille-t-on quand ils font le coup de feu?.... M. de Bismarck se plaint comme d'une violation des droits de guerre que des paysans qui ne sont pas soldats s'embusquent derrière les arbres pour tirer sur les troupes. Trouve-t-il donc qu'il soit moins contraire aux lois de la civilisation de s'embusquer derrière un ordre de réquisition, pour enlever les citoyens ou les retenir en captivité pour prélever des sommes de guerre?

Non, de pareils procédés ne sauraient trouver grâce devant personne; ils sont sans précédents, et suivant l'expression de M. de Bismarck, "sans raison et sans droit" l'histoire les qualifiera comme ils le méritent. En attendant, la presse, qui est l'histoire et la philosophie au jour le jour, les enregistre et les stigmatise. Voici ce que dit à ce sujet l'*Avenir* d'hier sur qui n'est pas suspect de partialité envers la cause française :

"Les "gentlemen," qu'on appelle les uhlans, qui sillonnent en ce moment la France, ont une façon originale de traiter les paysans vivant dans leur guerre. Le câble d'aujourd'hui nous informe qu'ils sont entrés dans la petite ville de Bolbec, et ont demandé que la ville ait une contribution de 100,000 francs. L'argent n'arrivant pas, les envahisseurs ont saisi le maire et les citoyens notables, et les ont emmenés en otages.

Franchement, on ne peut pas considérer ce procédé comme en harmonie avec les usages de la guerre civilisée. En fait, ce n'est pas la guerre, c'est le rapt. Que peut-on imaginer de plus gratuitement cruel que d'emmener ainsi en captivité des non-combattants, de qui dépendent pour leur subsistance des familles sans ressources? N'est-ce pas exercer des hostilités non-seulement contre des civils, mais indirectement contre des femmes et des enfants! Le naturel humain des Allemands, en revanche, devrait réprimer une telle barbarie de leurs chefs, s'il n'était pas obligé par les liens [illegible] leurs supérieurs. Que Bismarck dise un vieux ton : Défense de donner aux uhlans l'ordre de laisser tranquilles les civils dont le seul tort est leur pauvreté, et, par suite, l'impossibilité de répondre aux exactions sans merci imposées par les ennemis de leur pays. Et si le chancelier ou le commandant en chef ont imaginé une pareille entreprise, que le quartier-général lui-même avant de les donner, les pactes de [illegible] son [illegible]

MARIÉS, par le juge Dibble, Monsieur JOSEPH R. PIQUET à Mademoiselle L. LEFOURLON, tous deux de cette ville.

Bienvenue de la Société Howard, d'Assistance Mutuelle.

Au No 89 de la rue de la Commune—23 janv. 1871.

Les membres de la classe A de la Société Howard d'Assistance Mutuelle, sont informés de la mort de JUSTIN LORAN, de la paroisse de la Nlle-Ibérie, et sont requis de venir payer leur redevance aux bureaux de la Société.

S. L. BROWN, Secrétaire.

DOCTEUR HUARD,

De la Faculté de Médecine de Paris,

115 RUE ROYALE,

Entre St Louis et Toulouse, (Maison du Docteur Lambert.)

Consultations—A midi, chaque jour.

ENTREPOT DE TAPIS, AU COIN DE LA RUE DE CHARTRES

A. BROUSSEAU & CO.,

IMPORTATEURS et marchands en gros et en détail, offrent, à bas prix, des

TAPIS, TOILES CIRÉES, NATTES, Stores, rideaux, Articles de Tapisserie, Store, Couvertures de Tables, Crin, Couvre-meubles, Corniches, etc.

F. A. L. C. B. D. [illegible] La Resp. L'AMITIÉ, No 21, [illegible] tenue de la ville à l'Or. [illegible] CE SOIR, à 7 heures et demie. [illegible] A. CLAUSEN, Secrétaire.

Pommes de terre. Pommes de terre.

100 barils pommes de terre "Harrison" choix, [illegible]

30 barils	pommes de terre Pinkeye,	do do
25	do	do [illegible]
25	do	do [illegible]

A vendre par A. EGAN, Au coin des rues Tchoupitoulas et Girod.

Foire au profit de l'Eglise de St-Vincent de Paul.

L'ÉGLISE DE ST-VINCENT DE PAUL, Troisième District, est, comme on le sait, inachevée : l'intérieur et le clocher sont encore à faire, bien que cette nouvelle congrégation soit rivalisé de zèle et de générosité avec les autres paroisses de la ville.

M. le curé POLTIER qui, déjà, tant de fois, a été accueilli avec sympathie par le public de la Nouvelle-Orléans, s'est décidé à faire un nouvel appel à la générosité des catholiques, et les dames ont consenti à encourager l'œuvre d'entreprise par leur concours.

Afin de réaliser les fonds nécessaires pour faire l'intérieur de l'Église, ce qui est de nécessité absolue, et le clocher, s'il est possible, les dames du Troisième District se sont proposé de tenir une FOIRE, laquelle s'ouvrira SAMEDI, 28 courant, dans la salle des Écoles, près de la nouvelle église, rue des Grands Hommes, entre Montegut et Clouet. Les journaux, quand il en sera temps, annonceront le jour de la clôture.

CONSULAT SUISSE,

42.........Rue de l'Union.........42

E. WEISSENBACH, Consul.

Traites sur la Suisse en sommes à convenances.

AVIS.

Nouvelle-Orléans, 25 janvier 1871.

A M. W. J. Johnson, Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle et d'Assurance de la vie des Animaux.

Cher Monsieur—Permettez-nous de reconnaître la promptitude et la libéralité de votre compagnie qui nous a payé, dans les trois jours qui ont suivi la mort de notre mulet, la valeur de son assurance—Deux cent cinquante piastres. On ne saurait douter de l'utilité de cette institution que vous présidez. Nous ne saurions trop la recommander à tous les propriétaires d'animaux et les engager à profiter des avantages qu'elle offre.

Nous sommes, etc.

W. A. WHITE & BRO.

Assessment No. 1. — Compagnie d'Assurance Mutuelle et d'Assurance de la vie des Animaux.—Bureaux, No. 25, de la rue Carondelet.—Le propriétaire d'animaux, (classe No 1) représenté par MM. W. A. White & Bro. ayant eu lieu, tous ceux dont les animaux sont assurés dans cette compagnie et dans cette classe sont requis de venir payer, dans les vingt jours qui suivent cette date, l'assessment de vingt-cinq cents par tête, fixé par la Charte de la Compagnie.

W. J. JOHNSON, Président.

Avis spécial.

LE Wm. S. PIKE, paquebot de Bayou Sara et de la côte, ayant réparé les avaries considérables par la collision avec le steamer Mexican, reprit en ce moment du 1er au pied de la rue de la Commune, et partira mercredi, [illegible]

J. J. BROWN, Capitaine du Wm. S. Pike.

V. GAULIER,

Du Conservatoire et du Théâtre de l'Opéra-Comique de Paris.

LEÇONS de violon, d'accompagnement, de piano, de chant, de solfège et d'harmonie.

S'adresser au magasin de musique de A. ELIE, rue Royale, près Canal.

Attention! Attention! Attention!

Marchandises Sèches de Saison aux prix d'Encan.

— Chez —

PEPIN & TURCOTTE

189.........RUE DU CANAL.........189

Maison Blanche, Encoignure Baronne.

Nous vendrons, à partir de Lundi prochain, 9 janvier, tout notre fonds de Marchandises Sèches d'Hiver, consistant en riches Soieries, Étoffes pour Robes, Nouveautés, Marchandises de Maison et de Bureau, aux Prix d'Encan, sans égard au prix coûtant. Notre stock est immense et bien varié. Nous prévenons ceux qui ont besoin de marchandises qu'ils trouveront avantage d'aller nous voir avant d'aller ailleurs. Nous avons un rabais de 25 à 30 pour cent sur les articles suivants :

Soieries, [illegible] qualités, Soieries [illegible]

Popeline d'Irlande, Popeline Écossaise, Empresses, Alpagas, Mousselines laine, [illegible], Alpines.

[illegible]

AVIS.

LA société J. H. ASHBRIDGE & Co., à Liverpool, et ASHBRIDGE, SMITH & Co., à la Nouvelle-Orléans, a été dissoute. La [illegible] J. H. ASHBRIDGE & Co. [illegible]

J. H. ASHBRIDGE.

NO POUR LE TEXAS.

A VENDRE, à très bas prix, un des Restaurants et Hôtels les plus populaires de Galveston, l'établissement a une excellente clientèle et vient d'être complètement réparé. Le propriétaire vend à cause de son départ pour l'Europe. S'adresser au Gisco Bout [illegible] de la plage de Galveston, Texas.

AVIS.

G. MONIÉ, coiffeur de dames, et manufacturier de perruques, 58 rue Royale, entre Bienville et Conti. Salon pour la coiffure des dames. Nouveau magasin de Cheveux, Chignons, Nattes, Parfumerie, Peignes, Articles de Paris. Les articles sont vendus à bon marché.

On demande une coiffeuse et une friseuse.

ACADEMIE JEFFERSON,

DIRIGÉE PAR

G. J. LORD.

CETTE Institution a été transférée de la rue Conti No 122 à son ancien local, rue Bourbon No 42, entre les rues Bienville et Chartres.

L'enseignement embrasse tout ce qui est généralement adopté à une Académie, ayant des classes et des facteurs bien aérés, etc., et une grande cour pour les récréations et les exercices gymnastiques. Des changements et des réparations importantes ont été faits à l'établissement qui est maintenant prêt à recevoir des pensionnaires et des externes.

Avis.

L'A société qui a existé jusqu'à présent, dans cette ville, entre les soussignés, sous la raison NAVAS & LATREYTE, au "Café Louisiana", [illegible] a été dissoute [illegible]

MANUEL NAVAS. JOHN LATREYTE.

Chiens d'Arrêt.

Un CHIEN D'ARRÊT est égaré chez [illegible] le [illegible] janvier. Le propriétaire peut l'avoir en payant les frais. JOS. GUTMANN.

Au coin Gravier Mandeville et Chartres.

Récompense.

ON a perdu un [illegible] [illegible]

Avis.

L'A société HEBERT & BROUSSE ayant été dissoute par la mort de M. C. N. Brousse, la société de cette ville, succédant à C. [illegible]

E. BRAUD. [illegible]

Vor. HEBERT & Cie.,

80.........RUE DE CHARTRES.........80

Coin Bienville, Nlle-Orléans.

LIBRAIRIE FRANÇAISE.

PAPIERS PEINTS,

FOURNITURES DE BUREAUX, &c., &c.

Agents du "Courrier des États-Unis," de "El Cronista," du "Messager Franco-Américain," de toutes les publications françaises.

Consulado de España en Nueva Orleans.

Desde esta del fecha y hasta el [illegible] queda abierta la matrícula para los ciudadanos españoles, residentes en esta ciudad y su distrito consular. Esta matrícula es gratuita y obligatoria, y los que dejen de inscribirse en ella para la época prefijada no tendrán derecho á que se les llegue en este consulado la protección que conceden las leyes y tratados de gentes.

Nueva Orleans, 1º enero 1871.

El cónsul, CARLOS DIAZ.

Grande réduction

— DE —

PRIX.

J. LEVOIS & JAMISON,

Ont réduit de beaucoup les prix de leurs

Marchandises d'Automne et d'Hiver.

Ils invitent leurs amis et le public à venir examiner le stock.

J. LEVOIS & JAMISON,

Au No 126 de la rue du Canal.

Grands Sacrifices !

— PAR —

F. G. & C. W. Barrière,

133, CANAL.

NE voulant pas avoir à garder pendant tout l'été, jusqu'à l'automne prochain, aucune marchandise d'hiver, et afin d'en opérer le prompt écoulement, nous offrons, à partir de LUNDI, 16 courant, les articles suivants à des prix bien au-dessous de leur valeur :

SOIERIES en tous genres,

POPELINES soies, sole et laine,

do fantaisie, pour robes,

MERINOS français,

DRAPS impériales,

SATINS de laine,

FLANELLES,

COUVERTURES,

CHALES Cachemire,

CHALES tartan,

MANTEAUX et FOURRURES,

Ainsi qu'une grande variété de marchandises à des prix modérés.

F. G. & C. W. BARRIERE.

VERMOUTH! VERMOUTH!

Vermouth !

NOUS apprenons qu'on fabrique sur place des Vermouth, que l'on vend avec l'étiquette et la capsule de la maison "Noilly Prat & Cie," et les caisses marquées W. K. Étant les seuls qui recevons les caisses ainsi marquées, nous prions les acheteurs de bien vérifier les étiquettes et ils s'apercevront aussitôt de cette grossière contrefaçon.

BLANCHIN & GIRAUD.

A VENDRE.

UNE BONNE CHANCE.

LE grand Restaurant de L'Orléans, au des rues Vieux Carré [illegible], Nos 15 et 17 rue Dumaine, ayant tout en bon ordre et une bonne clientèle. Pour des informations s'adresser au No 271 rue Vieille-Levée, encoignure Ursulines.

Professeur.

ON demande une maîtresse pour enseigner le français dans un Pensionnat. S'adresser au bureau de l'Abeille.

Demande.

UNE personne parlant et écrivant le français et l'anglais, ayant une connaissance des affaires et pouvant fournir de bonnes recommandations, désire trouver un emploi [illegible]

Demande d'emploi.

UN Français, jeune et robuste désire trouver à s'employer pour gagner sa vie, soit comme commis, soit comme homme de peine, ou pour soigner les chevaux. Il se contenterait d'un salaire modéré. S'adresser par lettre à J. D., Bureau de l'Abeille.

ROBERT E. LEE,

Magasin de CHAPEAUX à Bon Marché,

COIN ROYALE ET ST. LOUIS.

Nouvelle-Orléans.

Vache et Veau trouvés.

AVIS est donné par la présente qu'une vache châtaine, avec une étoile blanche sur le milieu du front, oreilles [illegible], s'est égarée [illegible] Le propriétaire [illegible] en prouvant et en payant les frais.

Bureaux de la Compagnie Sun d'Assurance Mutuelle

DE LA NOUVELLE-ORLÉANS,

Au No 65 de la rue du Camp.

Nlle-Orléans, 24 janvier 1871.

QUINZIÈME ÉTAT ANNUEL.

CONFORMÉMENT aux réquisitions de sa Charte, la Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1870 :

Montant des primes pour l'année expirée le 31 décembre 1870, viz :

Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	40,465 64	
Sur risques de rivière	74,206 20	
		$[illegible] 11
A ajouter—		
Risques non expirés pour 1869	34,541 60	
		$[illegible] 11
A déduire—		
Risques non expirés pour 1870	[illegible]	
Primes [illegible]	[illegible]	
		[illegible]
Montant net des primes pr. 1870		$[illegible]
Pertes payées dans la même période, savoir :		
Sur risques d'incendie	$[illegible]	
Sur risques de mer	[illegible]	
Sur risques de rivière	[illegible]	
		$[illegible]
Taxes	$[illegible]	
Dépenses générales	32,012 72	
Rescompte de primes	[illegible]	
Intérêt de scrips	[illegible]	
Réassurances	[illegible]	
		$217,[illegible]
Montant réservé pour pertes non réglées, moins épargnage		[illegible]
		$[illegible]
En moins—		
Rescomptes et intérêts, profits et pertes	37,[illegible]	
		[illegible]
Résidus net		[illegible]

La Compagnie a l'actif suivant, basé sur les plus bas prix du marché, au comptant, savoir :

[illegible] bons consolidés et bons de chemin de fer	$[illegible]
4 bons de l'État	[illegible]
4 bons sept pour cent de la ville	[illegible]
4 bons I. O. O. F.	[illegible]
2 bons de la Grande Loge de la Lne.	[illegible]
3 bons de la Société des Turners de la Nlle-Orléans	[illegible]
[illegible] actions de la Cie. du Gaz de la N. O.	[illegible]
[illegible] de la banque des Citoyens de la Louisiane	[illegible]
[illegible] la banque de l'Union de la Lne.	[illegible]
[illegible] du Canal	[illegible]
[illegible] Crescent City	[illegible]
[illegible] de l'État de la Lne.	[illegible]
[illegible] des Mechanics and Traders	[illegible]
[illegible] du Harbor Protection Co.	[illegible]
[illegible] de la banque des Marchands	[illegible]
Prêts garantis	[illegible]
Prêts garantis par hypothèque	[illegible]
Billets à recevoir	[illegible]
Scrip d'autres compagnies d'assurance	[illegible]
Coupons d'État	[illegible]
Primes en voie de recouvrement	[illegible]
En caisse	[illegible]
	$[illegible]

Le tableau qui précède est une copie exacte, tirée sur les livres de la Compagnie.

THOMAS SLOO, Président.

THOS. Anderson, Secrétaire.

État de la Louisiane—Paroisse d'Orléans. Ville de la Nlle-Orléans.

Assermenté et signé par-devant moi, ce 25 janvier 1871.

ANDREW HERO Jr., Notaire public.

Les Directeurs ont résolu de payer six pour cent d'intérêt sur les certificats (non encore payés) de profits, à partir du deuxième lundi de février 1871; de plus, cinquante pour cent sur le reçu du scrip de l'année 1868, à payer à partir du deuxième lundi de mars 1871. Ils ont, en outre, déclaré un dividende de dix pour cent sur le montant des primes participantes de l'année expirée le 31 décembre 1870, dividende pour lequel il sera émis des certificats à partir du 20 mars prochain.

THOMAS SLOO, Président.

JNO. G. GAINES, Vice-Président.

Geo. Anderson, Secrétaire.

—Directeurs :—

John G. Gaines,	E. J. Hart,
A. Moise,	Henry Renshaw,
I. H. Marks,	W. R. Seymour,
J. Weis,	R. S. Venables,
W. A. Kent,	Richard Flower,
Hugh Wilson,	Thomas Sloo.

GRANDE FABRIQUE DE CANDI, DE NORMAN & REISS,

Nos 80 et 132, rue Vieille-Levée, 132 et 160.

UNE DES PLUS IMPORTANTES FABRIQUES DU SUD.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

ON Y FABRIQUE CONTINUELLEMENT

Du Candi en gros et en petits bâtons. Tout espèce de Candis à la crème. Toute espèce de candis enveloppés. Candis mêlés. Candi amer (Horehound). [illegible] Pralines. Pastilles Kisses américaines. Pâte de Jujube. Toute espèce de Chocolats. Bonbons. Dragées fines;

En tout ce qui se rattache au COMMERCE DE CONFISERIE. Toute espèce de GATEAUX et aussi des GATEAUX DE MARIAGE faits sur commande dans le plus court délai.

De importante toutes sortes d'Articles ÉTRANGERS, tels que : Dattes de Smyrne, Gommes de toutes grandeurs, [illegible] de pâte de pomme, [illegible] or et argent, Toute espèce de Noix, [illegible] de tous genres, [illegible] d'abonnances, [illegible] de Raisins, Figues, Amandes, etc. Qu'ils vendront au plus bas prix du marché.

RUE VIEILLE-LEVÉE.

FABRIQUE DE MACARONI, VERMICELLE, EXTRAIT DE CAFÉ, &c.

Fire Works :

ROMAN CANDLES, SKY ROCKETS, PIN WHEELS, SCROLL WHEELS, SAXON WHEELS, VERTICAL WHEELS, SERPENTS, TRIANGLES, BLUE LIGHT, FLYING PIGEONS, TOURBILLIONS, FIRE CRACKERS, TORPEDOES.

Prize Boxes.

BON TON. SANTA CLAUS, NOVELTIES. CASH PRIZE BOX, SHOO FLY, LITTLE SHOO FLY.

A vendre en gros par

NORMAN & REISS, Seuls Agents. Nos 80 et 132 de la rue Vieille-Levée.

MR. ANTOINE DUBUC a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il a établi son établissement de Pompes Funèbres, rue Ste-Anne, No 31, entre celles Chartres et Royale, M. JEAN BONNOT, qui le dirige et le conduit depuis environ trente ans.

M. Jean Bonnot informe ses amis et le public qu'il continuera, comme par le passé, à fournir tout ce qui concerne les funérailles en général : les Cercueils, Corbillards, Chars, Voitures, Gants, Crêpes, Écharpes, Bottes d'enterrement, etc. etc. Il se charge, à occuper de la construction de tombeaux dans toutes les Églises de la Paroisse, ainsi que de la construction et de l'ouverture des tombes dans tous les Cimetières de la ville.

M. Jean Bonnot se rendra au domicile des personnes et familles ayant besoin de ses services, qu'on prévient, on est le prié [illegible] et, tiendra, pour offrir ses services au plus modéré pour la [illegible].

On le trouvera à son établissement à toute heure du jour et de nuit.

JEAN BONNOT,

Entrepreneur de Pompes Funèbres.

31.........RUE STE-ANNE.........31

(Entre Chartres et Royale.)

ATTENTION! ATTENTION!

Graines de Coton — Graines de Coton pour Planteurs.

Un grand stock de toutes les principales variétés choisies avec soin par des planteurs expérimentés.

Principal agent pour la vente de COTON AMÉLIORÉ DE DICKSON.

Seul agent, en Louisiane, pour la vente du célèbre engrais connu sous le nom de "SUPER-PHOSPHATE DE NOIR ANIMAL DE [illegible]".

Veuillez demander les brochures qui donnent une description du coton amélioré et de l'engrais. On les envoie gratis.

WM. M. PINCKARD, Successeur de Hood, Pinckard & Co. Au coin des rues Commune et Tchoupitoulas, Nouvelle-Orléans, Lne.

MULLS SUISSES

En magasin et attendus.

A vendre par

J. G. LINGHAM & CO.,

Au No 7 de la rue Carondelet.

$500 de récompense.

L'ASSOCIATION de la FOIRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE de la Louisiane payera CINQ CENTS PIASTRES à celui ou ceux qui prouveront la [illegible] des bâtiments de la Foire.

LUTHER HOMES, Secrétaire et Trésorier.

Moulins à Sucre, de Niles.

LES soussignés ont acheté l'Établissement de MM. Niles, avec tous ses Modèles, Dessins et Plans.

Moulins à Sucre, Machines, &c.

et ils font, en ce moment, entre leurs mains, ayant qu'il sont si bien connus au Sud sous le nom de Moulins de Niles.

Ces moulins ont, depuis trente ans, une réputation qui est une garantie suffisante de leur durabilité.

Pour les détails, &c., s'adresser à

BLYMYER, NORTON & Co., Cincinnati, Ohio.

ou à WM. CLOUGH, ingénieur résident, aux bureaux de Thos. R. Bodley, agent-général, No 6 de la rue Perdido, Nlle Orléans.

CHANGEMENT DE LOCAL.

Pension Française.

MME DENIS a transféré sa PENSION, du No [illegible] rue Bourbon, au No 169 rue Bourbon.

Prix, par jour (y compris vin et chambre) [illegible] par semaine (pension régulière) [illegible]

RESTAURANT COSMOPOLITE

RUE ROYALE, No. 13,

Entre les rues Canal et Douane.

LOUIS CHAPLAIN, Propriétaire

On y trouvera tout ce que la saison offre de mieux, et toute espèce de vins de choix.

Les Soupers, Dîners, Repas de Noces, etc. y sont servis avec soin. Il y a des salons particuliers au premier. Des chambres élégamment meublées [illegible]

C. P. HOLLE & CO.

Négociants Commissionnaires

ET EXPÉDITEURS,

— DE —

Marchands de Produits de l'Ouest, Vins et Liqueurs.

— Également —

Agents pour la vente du célèbre

Lager Beer de Cincinnati.

81.........Rue des Magasins.........81

Ils font des avances libérales sur les consignations.

J. BONTEMPS,

TEINTURIER ET DÉGRAISSEUR,

169.........RUE POYDRAS.........169

— Entre les rues —

Carondelet et Baronne.

(Ancien [illegible] rue Baronne.)

Water-Works. Water-Works.

C. L. CHAPOTEL,

ENCOIGNURE des rues Bienville et Dauphine a l'honneur d'informer le public qu'il est autorisé, par la Compagnie des Water-Works, à installer tout système de plomb, tuyaux, baignoires, etc., et toutes les [illegible] nécessaires à cette partie.

Propriétés à vendre et à louer.

A VENDRE,

L'HABITATION sucrière connue sous le nom de Belle Terre, située dans la paroisse de l'Ascension, sur la rive gauche du fleuve, [illegible] à cinq milles de Donaldsonville, d'une contenance de [illegible] arpents de terre (1re qualité de terre à sucre). Cette habitation a fait cette année une récolte d'environ 300 boucauts.

Aussi l'habitation sucrière connue sous le nom d'Habitation Vela, située dans la même paroisse et sur la même rive du Bayou Lafourche à environ 12 milles de Donaldsonville, et d'une contenance de 1,800 arpents de terre. Il y a sur cette habitation un moulin à sucre de briques et une maison d'habitation également en briques.

Pour les renseignements et conditions, s'adresser à

L. BRETON,

No 225, rue Dauphine,

ou Boîte 2187, Poste office, N. O.

A louer, de suite,

Deux grandes maisons, situées rue Dauphine, Nos 60 et 71.

S'adresser chez [illegible] rue Dauphine, No [illegible]

A Vendre.

UNE MAISON formant l'encoignure des rues Claiborne et Kerlerec, côté lac—portant le No [illegible], [illegible] construite en briques, [illegible] galerie [illegible] et toutes les dépendances [illegible]

Le terrain de la propriété a deux façades sur deux rues, avec deux [illegible]

Le terrain a soixante-quatre pieds de face sur la rue Claiborne, avec arbres fruitiers, [illegible] profondeur sur la rue Kerlerec [illegible]

Tirage de Loterie de l'État de la Louisiane.

POUR LE 25 JANVIER—CLASSE No 21.

24	60	65	41	51	27	70	69	31	47	61	36	14	56

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux, sont déclarés, par nous, au public, et tirés dans les bureaux de la Compagnie.

HOWARD, SIMMONS & Co., Contracteurs.

Bureau, Chartres, Encoignure Union, Nlle-Orléans. [illegible] 25 janvier 1871.

AVIS.

A PARTIR de ce jour, j'associe mon fils, C. CAVAROC, à mon commerce sous la raison C. CAVAROC & SON.

Nlle-Orléans, 1er janvier 1871. C. CAVAROC.

En Magasin et à Vendre,

— PAR —

C. CAVAROC & SON,

No 5, Exchange Place,

PRÈS CANAL.

3,000 DAMEJEANNES, de 5 gall.

100 caisses	CHATEAU DILLON,	
40	"	St-JULIEN, do.
30	"	St-ESTEPHE, do.
30	"	CHATEAU TALBOT,
30	"	" TERREFORT,
30	"	GRAND VIN, Margaux,
30	"	" Léoville,
2	"	CHATEAU LAFITTE,
40	"	VIN BLANC Graves,
30	"	" sol. Château de Carbonnieux,
30	"	" Sauternes,
30	"	" Latour Blanche,
5	"	" Château Yquem,
20	"	MUSCAT de Frontignan,
30	"	" Lunel,
200	barriques	VIN ROUGE C. M. L.,
200	"	" St Estèphe de St Louis de St Julien, ord.
200	"	HUILE de Nice, qts.,
100	"	" p'tes.,
30	"	" superfine.
100	"	SARDINES, diverses marques.
30	"	VERMOUTH de Chambéry,
20	"	CURAÇAO Marie Brizard et Roger,
20	"	MARASQUIN,
20	"	ANISETTE,
20	"	MENTHE forte,
20	"	QUETCH (eau-de-vie de prunes) de Hoffman Forty,
20	"	EAU DE NOYAUX,
20	"	HUILE de KIRSCH,
20	"	VIEUX
25	fûts	COGNAC, R. Dubonnet,
30	"	Jules Robin,
30	"	Otard [illegible] 1858,
100	caisses	[illegible]
100	"	[illegible]
100	"	[illegible]
100	paniers	CHAMPAGNE Heidsieck & Co.,
30	caisses	Vve Clicquot, divers marques,
		Moët & Chandon, divers marques,
		Vve Clicquot, divers marques,
		Mumm & Co., diver.
50	barriques	COTE DE BOURG, vin rouge,
75	"	CHATEAU DILLON,
50	"	COTE FRONSAC,
		MONTFERAND,
50	"	VIN BLANC Entre-deux-mers,

6 caisses CONSERVES, de Rödel & fils frères, — consistant —

Cèpes	Truffes
Fines herbes	Pois [illegible]
Lièvres	Petits pois
Sardines	Haricots verts,
Foies entiers	Macédoine,
Civets de lièvre	Langues fourrées,
Têtes de veau,	Pâtés gras,
Andouilles à la barde,	Perdreaux,
Gibier sautés,	[illegible] au jus,
Veau en carbonnade,	Pâtés de volaille,
	& Pemilia.

Banque d'Épargnes de la Nouvelle Orléans,

156.........CANAL.........156

(Incorporée le 15 mars 1855)

—OFFICIERS—

L. F. GENERES, Président. THOS. A. ADAMS, 1er vice-président. THOS. ALLEN CLARKE, 2d vice-président. CHARLES J. LEEDS, 3me vice président. SAM. JONES Jr., trésorier.

—Directeurs—

Dr. W. Newton Mercer.

L. F. Generes,	David Urquhart,
George Jonas,	Samuel H. Kennedy,
Thos. A. Adams,	Abel Kidd,
Thos. Allen Clarke,	Chas. Briggs,
Charles J. Leeds,	Jacob Fassman [illegible]
	Samuel Jamison.

P. BEJAN,

Encoignure Dauphine et Quartier.

GRAND DÉBALLAGE de beaux Meubles de chambre à coucher, salon, salle à manger, en bois de rose, acajou et noyer, dans les derniers goûts.

Les personnes qui doivent se marier feront bien de visiter ces magasins avant d'acheter ailleurs.

M. Béjan répare et vernit les meubles en tout genre et se charge de bien emballer avec soin et en bon ordre tous déménagements qu'on lui confiera.

C. H. ZIMMERMANN & CO.

94 & 96 RUE CANAL,

Ont reçu un assortiment complet de nouvelles

Montres Américaines Waltham, PARURES EN ARGENT FILEGRIN.

— Grand choix de —

Bijoux et Argenterie Riches,

A prix très raisonnables.

SACRIFICE!

Liquidation pour cause de départ.

F. MEUNIER,

71.........ROYALE.........71

OFFRE à vendre, en gros ou en détail, son stock de MARCHANDISES DE FANTAISIE, de même qu'un grand assortiment de Porcelaines, Quincailleries, Cristaux, Argenterie, Argent d'Alger, Cuivre, [illegible], etc. Indemnité [illegible] à vendre. Maison à louer, ou premier étage.

Nouveau changement de domicile.

MME Vve H. BAUSSET, accoucheuse de la Faculté de Paris, a la faveur d'informer sa clientèle et le public en général, qu'elle vient de transférer sa résidence 111 rue St-Louis, encoignure Bourbon, au premier étage.

Consultations régulières de 11 h. à 12 h. A. M.

G. L. FEVRE,

148.........Rue Royale.........148

IMPORTATEUR

de VEAUX VERNIS, VEAUX CIRÉS ET MÉGISSERIE, CHÈVRES en tout genre, CHEVREAUX, MOUTONS,

Reçoit par chaque steamer D'EUROPE et de NEW-YORK un bel assortiment de cuirs français et américains, serges anglaises, élastiques, galons, fils, chaussures en tous genres, grand assortiment d'articles de fabrique pour chaussures [illegible].

[illegible]

Sis à vendre et pour modèles, tiges de [illegible] bottes, [illegible] de [illegible]. CUIRS A SEMELLE DE NEWARK ET NEW-YORK.

J. SAGET, Armurier,

[illegible].........RUE DE CHARTRES.........[illegible]

A un bel assortiment de fusils Lefaucheux, de fusils à feu central, fusils à chiens de chasse, fusils pour le commerce, [illegible] anglais, avec deux chiens [illegible] de tir et carabines de 25 à 50 [illegible] de fusils de longue portée. Dans quelques jours, nouvel assortiment de fusils du même modèle, mais plus fins, à [illegible] de $11 à $17. Les chasseurs sont invités à venir examiner [illegible]

Musique. Pianos.

GRAND RABAIS.

M. ELIE,

[illegible].........RUE ROYALE.........[illegible]

A toujours en magasin un grand assortiment de pianos des meilleurs facteurs Bessaud, Pleyel et autres, d'instruments de musique, cordes, etc., ainsi qu'un grand choix de musique. Accord et réparation de pianos.

SUCRES-MELASSES.

SUCRE RAFFINÉ, carré et poudre, coupé, [illegible] A. THOMSON & CO., No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SIROP—"Golden Syrup" de qualité supérieure, [illegible] A. THOMSON & CO., No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE CLARIFIÉ—Blancs et jaunes, de toutes qualités. A. THOMSON & CO., No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE LA LOUISIANE — Différentes qualités de Sucres et Mélasses. A. THOMSON & CO., No 40 de la rue Tchoupitoulas.

SUCRE DE CUBA—Rhum naturel et en [illegible] A. THOMSON & CO., No 40 de la rue Tchoupitoulas.